



ARGENT

Les fonds en euros tiennent le cap

Le cru 2024 s'annonce bon, mais les rentabilités annoncées ne seront pas pérennes

C'est de nouveau sur un tempo plutôt entraînant que la traditionnelle valse des taux des fonds en euros s'est ouverte, dès le 1^{er} janvier, avec l'annonce par Ampli Mutuelle d'un séduisant rendement de 3,75 %. Rapidement, d'autres résultats sont tombés (3,5 % pour Garantie, 3,6 % pour La France mutualiste, 3 % pour la MAIF et Matmut, 2,7 % pour GMF Vie et la Macif, etc.), confirmant la compétitivité retrouvée de ces supports à capital garanti.

Doublement portée par la forte propension des ménages à épargner et des taux courts en repli, l'assurance-vie « a repris sa place de placement préféré des Français, et les fonds en euros, qui ont collecté 99,1 milliards d'euros sur les onze premiers mois de 2024, profitent de cette dynamique qui devrait perdurer en ce début 2025 avec un taux du livret A abaissé à 2,4 % », observe Philippe Crevel, directeur du Cercle de l'épargne.

Il est vrai que, depuis deux ans, les assureurs, soucieux de regonfler leurs portefeuilles amoindris par une décennie de taux au plancher (entre 2012 et 2021, l'OAT [obligation assimilable du Trésor] dix ans, l'indice de référence du secteur, est passée de 2,5 % à 0 %), rivalisent de gestes commerciaux pour attirer vers leurs fonds en euros, majoritairement placés en

obligations publiques et privées. De l'argent frais de clients qu'ils avaient jusqu'alors plutôt poussés vers des supports en unités de compte plus risqués.

Tel qu'il se profile pour l'ensemble de l'exercice 2024, le taux moyen du marché ne devrait toutefois pas créer la surprise, comme ce fut le cas en 2024 où, pour rappel, il avait bondi de 70 points de base, passant de 1,9 % en 2022 à 2,60 %.

Valeur réelle

Si l'on en croit Cyrille Chartier-Kastler, fondateur du site Good Value for Money, il pourrait même s'inscrire en léger repli par rapport à 2023 et s'établir « aux alentours de 2,5 %-2,55 %, cette moyenne recouvrant des performances fort disparates dont il convient de bien identifier les ressorts ». L'expert indépendant s'inquiète en effet d'« une interprétation trop hâtive des taux communiqués en début d'année, qui, outre concerner en priorité les offres les plus flatteuses de la place, dépendent souvent de conditions commerciales variables d'un assureur à l'autre, voire, au sein d'un même réseau, d'un contrat à l'autre ». Quelques repères s'imposent pour mieux appréhender la réalité et la pérennité des rentabilités annoncées.

Le premier consiste à raisonner en termes de taux nets non seu-

« L'ASSURANCE-VIE A REPRIS SA PLACE DE PLACEMENT PRÉFÉRÉ DES FRANÇAIS EN 2024 »

PHILIPPE CREVEL

directeur du Cercle de l'épargne

lement d'inflation (estimée à 2 % en 2024, contre 4,9 % un an plus tôt), mais aussi de prélèvements sociaux (17,2 % pris chaque année sur le rendement généré après ponction des frais de gestion). En clair, une performance affichée de 2,5 % revient en valeur réelle à 0,07 %. Partant de cette base, il est recommandé de bien décrypter les performances affichées car les rendements servis aux assurés varient souvent non seulement en fonction de la quote-part d'unités de compte détenues en parallèle par le client, mais également de « boosters » qui permettent de doper les taux planchers.

À la Société générale, par exemple, le taux moyen de 3,03 % annoncé pour le contrat Séquoia s'échelonne de 2,75 % à 3,63 %, selon la proportion d'unités de compte, et a pu être bonifié, « pour l'ensemble des nouveaux versements réalisés en 2024, d'au moins 100 points de base selon la part investie en unités de compte », précise le bancassureur, qui reconduit ce dispositif « pour 2025 et 2026 pour les versements intégrant au moins 15 % d'unités de compte ».

Un regard éclairé doit par ailleurs être posé sur les alléchantes performances de fonds en euros très récents comme Ampli Assurance vie (3,75 %), Corum EuroLife (4,65 %) ou Placement-direct Euro+ (taux attendu aux alentours de 4,1 %, comme en 2023). Toutes ces offres qui s'appuient sur des portefeuilles

investis d'emblée en obligations rentables creusent « naturellement » l'écart avec le gros du marché. Mais, faute de provisions financières suffisantes, elles pourraient, en cas de trop grand succès (et de reflux des taux obligataires), s'essouffler. Ce risque de dilution, Corum L'Épargne l'anticipe d'ailleurs en plafonnant la quote-part de son fonds en euros à 25 % de l'investissement d'un contrat.

« En moyenne, les taux de l'assurance-vie en euros devraient rester bien positionnés dans les prochaines années. Mais, au cas par cas, les trajectoires de rendement vont dépendre de la capacité des assureurs à acheter rapidement des obligations à taux élevé et des réserves dont ils disposent pour s'inscrire dans une spirale vertueuse », résume Cyrille Chartier-Kastler, rappelant que « fin 2023, le rendement moyen des actifs généraux des compagnies, plombé par d'anciennes obligations à taux faibles, atteignait seulement 2,3 % ».

Devenue une variable d'ajustement essentielle, la provision pour participation aux bénéfices, qui permet aux compagnies de mettre en réserve une fraction des gains financiers dégagés par le placement des fonds en euros, a sensiblement diminué depuis deux ans.

Elle reste néanmoins suffisante (elle correspondait, fin 2023, à 4,45 % de réserve de rendement, selon les calculs de Good Value for Money) pour permettre aux acteurs les mieux dotés de garder la main sur la performance de leurs contrats. « Notre participation aux bénéfices a contribué à hauteur de 0,10 % au taux unique de 3,10 % servi en 2024, et en parallèle nous avons placé 3,9 milliards d'euros en obligations rapportant en moyenne 3,80 % », témoigne à cet égard un groupe mutualiste comme la MACSF, dont le fonds en euros pèse quelque 23 milliards d'euros d'en-cours. ■

LAURENCE DAVID

2,51%

C'est le taux servi par le fonds en euros poids lourd (40 milliards d'euros d'encours) de l'association AFER. Bien qu'en hausse par rapport à 2023 (+ 2,22 %), ce rendement, attribué sans bonus à tous les assurés, n'est plus aussi compétitif que jadis. Faute de provisions suffisantes (270 millions d'euros fin 2024) pour redorer ce vieux contrat, l'AFER a donc opté pour le lancement d'une nouvelle offre, AFER Génération, dotée d'un fonds en euros atypique avec prime de fidélité acquise uniquement en cas d'immobilisation de l'épargne pendant huit ans.